



BRUYERE
IMMOBILIER

Agence de MAUBEUGE
Honoraires à la charge de l'acquéreur
Barème actualisé au 07-10-2022

Jusque 50.000€

9% TTC DU PRIX DE VENTE

De 50.001 à 100.000€

8% TTC DU PRIX DE VENTE

De 100.001 à 150.000€

7% TTC DU PRIX DE VENTE

Plus de 150.000€

6% TTC DU PRIX DE VENTE

Forfait minimum de 4.000€ TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente